

AERONAUTIQUE : Airbus demande des indemnités pour rupture de contrat

Le groupe [AIRBUS:383474814] / T : 05.61.93.33.33 (siège à Blagnac/31) a indiqué avoir déposé une demande d'indemnités pour rupture de contrat auprès du tribunal de Tokyo, suite à la faillite de la compagnie nipponne Skymark Airlines. Cela fait suite à l'annulation d'une commande de six A380 par la compagnie aérienne nipponne. La compagnie ne s'était pas acquittée d'une échéance en avril, ce qui a conduit Airbus à avoir des doutes sur la solvabilité de cette dernière et à préférer renoncer à lui vendre les appareils. Le préjudice se monterait à 700 millions d'euros. www.airbus.com